

AVIS N° 44/26

Séance du	23/06/2026
Intitule	Portant aménagement du calendrier des séances de négociation
Marche	Marche de titres de capital/Marche de titres de créance

Article 1 :

La SGBV informe l'ensemble des Intermédiaires en Opérations de Bourse que, conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98 modifiée et complétée relative aux règles de gestion des séances de négociation, la séance de négociation du jeudi 25 juin 2026, qui coïncide avec un jour férié, sera annulée.

Article 2 :

Le calendrier habituel des séances de négociation reprendra le dimanche 28 juin 2026.